

Lausanne, le **18 AOÛT 2020**

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

A T T E S T A T I O N

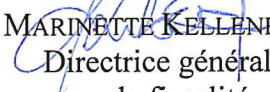
délivrée à l'association « Hope for Afghan Women », avec siège à Lausanne, dont le but est le suivant :


« L'Association, laïque, a pour but d'aider les femmes afghanes qui vivent dans la précarité absolue et/ou sont ou ont été victimes de violences, ainsi que les femmes qui sortent du milieu carcéral, sont veuves et/ou ont des enfants à charge. L'Association vise à leur donner accès à une éducation dans le but d'accéder à une indépendance financière, afin de pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et ainsi de gagner le respect de la communauté. »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Administration cantonale des impôts


MARINETTE KELLENBERGER
Directrice générale de
la fiscalité


PIERRE DERIAZ
Directeur de la division
de la taxation